

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL**ROUTE BARRÉE****« Rue des Marronniers »**

**« A partir de l'Ensemble Municipal Place Bonneau
jusqu'à la Salle d'activités physiques « 2 Rue des Marronniers »**

Le Maire de BUXIERES-LES-MINES,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2223-13 et suivants ;

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux à l'Ensemble Municipal René Michard situé « Place Bonneau », il est nécessaire de barrer la Rue des Marronniers, jusqu'au N° 2.

Date d'affichage
2 mai 2024
Acte rendu exécutoire
30 avril 2024
Date de mise en ligne sur le site de la commune
2 mai 2024

ARRETE

Article 1 : Du lundi 13 mai 2024 au vendredi 17 mai 2024, la Rue des Marronniers sera barrée à partir de l'Ensemble Municipal jusqu'au N°2.

Article 2 : Mme le maire de la commune de Buxières-les-Mines, M le commandant de Gendarmerie de Bourbon l'Archambault, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.



Fait à BUXIERES-LES-MINES,
le 30 avril 2024



OLIVIER Brigitte,
Maire